29 CONSERVATION

DÉPARTEMENT DE l'Isere

CARNET DE SIGNALISATION DES AVALANCHES

TRIAGE DE St Pierre de Ch N° 275

DISTRICT DE St Pierre la Diat VI

INSPECTION DE G.N.

COMMUNE DE St Pierre de Chartreuse

Nom, prénom et grade de l'Observateur :

A.T. Cordonnier Alain

INSTRUCTIONS POUR LA SIGNALISATION DES AVALANCHES

I. — RENSEIGNEMENTS A DONNER

Toutes les avalanches qui se produisent doivent être notées, même celles qui ne causent aucun dégât, même celles qui tombent en dehors des zones boisées. Elles sont inscrites sur les feuilles qui les concernent pour les couloirs déjà connus ; sur les feuillets neufs pour les couloirs non encore repérés.

Le point le plus important à noter est l'altitude d'origine de l'avalanche (colonne 3) ; c'est là en effet que doivent s'exécuter les travaux qui ont pour but de fixer la neige et d'empêcher la formation de ces avalanches. Il importe de repérer aussi fidèlement que possible le point de départ en se basant sur les crêtes rocheuses voisines et sur tous les accidents de terrain. Au besoin un croquis sera établi et conservé aux archives du triage.

On détermine ensuite le genre de l'avalanche (colonne 5) :

— **l'avalanche de neige sans cohésion** se produit souvent en hiver par neige froide, fraichement tombée ; elle donne lieu à une coulée de neige pulvérulente sèche qui s'abat rapidement comme une masse de sable fin, dans un grand déplacement d'air avec tourbillons et grand bruit ;

— **les avalanches de plaques** se produisent souvent au printemps lorsqu'une masse de neige plus ou moins durcie se détache brusquement à la suite d'une fissure ou d'une cassure qui la sépare du reste du manteau neigeux. Les blocs à arêtes plus ou moins vives, qui résultent de la dislocation des plaques restent en général visibles dans la zone d'arrivée de l'avalanche.

Ces deux types d'avalanches (colonne 6) peuvent :

- soit intéresser une partie seulement de la couche neigeuse (noter dans ce cas, si possible, l'épaisseur de la couche restant sur place),
- soit dégager la neige jusqu'au sol.

Dans la zone d'arrivée (colonne 7), la neige peut être :

- sèche et pulvérulente (avalanche de neige sans cohésion),
- fragmentée en blocs (avalanche de plaques),
- ou mouillée et coulante en cas de réchauffement marqué de la température.

Les colonnes 8, 9 et 10 se rempliront facilement selon leur intitulé en notant bien qu'il s'agit de renseignements **concernant uniquement la zone de départ.**

La colonne 11 servira à noter, autant qu'on pourra les constater, d'autres renseignements sur l'avalanche notamment sa durée et les principaux dégâts qu'elle aura pu causer.

Dans le cas où la zone d'arrivée de l'avalanche s'approcherait d'un terrain bâti ou susceptible d'être bâti, il serait utile que l'observateur puisse effectuer un croquis de la zone extrême atteinte par l'avalanche.

II. — UTILISATION DU CARNET

a) **Numérotation des couloirs d'avalanches :**

Elle se fait dans une suite de numéros croissants à partir de 1 à **l'intérieur de chaque commune**. Si l'observateur contrôle plusieurs communes, il y aura donc autant de numérotations que de communes. Toute avalanche qui suit un couloir qui n'avait encore jamais été signalé donne lieu à un numéro nouveau pris à la suite. Ce numéro restera définitivement affecté au nouveau couloir chaque fois qu'une avalanche s'y produira dans l'avenir.

b) **Observations dans le même couloir :**

Chaque page du carnet sera affectée, recto - verso, à un seul et même couloir. Les avalanches y seront notées dans l'ordre chronologique à raison d'une ligne par coulée.

Quand des instructions seront nécessaires, l'observateur les demandera directement à Monsieur l'Ingénieur des Eaux et Forêts, Chef du Centre d'Etude et de Documentation Nivoglaciologiques, 3, rue Gustave-Flaubert, à Grenoble (Isère).

Lorsqu'un nouveau couloir d'avalanche sera à signaler, l'observateur le pointera au crayon aussi exactement que possible sur le plan annexé à son carnet, lui affectera un numéro comme il est dit précédemment, et enverra en fin de saison hivernale son plan avec le carnet de manière à ce que la modification du plan puisse être adoptée par le CEDONIGLA, et relevée sur les plans existants au service R.T.M. de la Conservation à l'Inspection et au District.

d) **Envoi de cartes " Avis " :**

Outre la tenue du présent carnet, l'observateur doit, dans les 48 heures au plus qui suivent chaque avalanche, envoyer directement au CEDONIGLA, 3, rue Gustave-Flaubert, à GRENOBLE, une carte " Avis d'avalanche " verte dont il devra toujours posséder un stock, et sur laquelle il aura noté les principaux renseignements concernant l'avalanche.

e) **Communication des carnets :**

Après chaque saison hivernale, soit pour le 15 juin de chaque année, les carnets d'avalanches seront envoyés par la voie hiérarchique (District, Inspection) au Service R.T.M. de la Conservation dont il dépend qui les communiquera à son tour au CEDONIGLA.

Chaque fois qu'un couloir nouveau d'avalanche sera rentré en activité, au cours de l'hiver écoulé, le plan du triage sera également communiqué en même temps que le carnet comme il est dit plus haut. Dans le cas contraire, il devra rester en permanence dans les archives du triage.

Si le carnet d'avalanches du triage n'était pas revenu en sa possession au 1er octobre, l'observateur devra en rendre compte et le réclamer au CEDONIGLA, à GRENOBLE.

COMMUNE DE St. Pierre - de - Chartreuse **COULOIR D'AVALANCHE N°** 3 **DIT DU** Pic du Midi

ANNÉE (1)	DATE et heure de l'avalanche (2)	ALTITUDE du point de départ (3)	ALTITUDE du point d'arrivée (4)	GENRE DE L'AVALANCHE 1/ de neige sans cohésion 2/ de plaque de neige (5)	GENRE DE L'AVALANCHE Intéressant : a/ toute la couche b/ une partie de la couche (6)	Etat de la neige apportée par l'avalanche : S : sèche M : mouillée Bb : fragmentée en blocs (7)	RENSEIGNEMENTS SUR LA ZONE DE DÉPART Etat du terrain : 1/ nu 2/ engazonné 3/ embroussaillé 4/ boisé (8)	RENSEIGNEMENTS SUR LA ZONE DE DÉPART Exposition : N, NE, E, SE, S, SO, O, NO (9)	RENSEIGNEMENTS SUR LA ZONE DE DÉPART Situation topogr. a/ combe b/ croupe c/ crête d/ versant (10)	AUTRES RENSEIGNEMENTS Dimensions ou volume du cône Dommages divers causés Frais engagés pour la réparation des dégâts (11)
1968	23-2-68	1650	1250	1	b	M	2	NO	d	
~~1970~~	~~24-03 - 16h 1/2~~	~~1650~~	~~1250~~	~~1~~	~~b~~	~~M~~	~~2~~	~~NO~~	~~d~~	
1970	25-03 - 16h	1650	1250	1	b	M	2	NO	d	grosse coulée
1970	13-04, vers 15h	1650	1250	1	b	M	2	NO	d	grosse coulée
1970	19-04	1650	1250	2	b	Bb	2	NO	d	
1971										
1972										
1973										

COMMUNE DE St-Pierre-de-Chartreuse **COULOIR D'AVALANCHE N°** 4 **DIT DES** Revols

ANNÉE (1)	DATE et heure de l'avalanche (2)	ALTITUDE du point de départ (3)	ALTITUDE du point d'arrivée (4)	GENRE DE L'AVALANCHE 1/ de neige sans cohésion 2/ de plaque de neige (5)	GENRE DE L'AVALANCHE Intéressant : a/ toute la couche b/ une partie de la couche (6)	Etat de la neige apportée par l'avalanche : S : sèche M : mouillée Bb : fragmentée en blocs (7)	RENSEIGNEMENTS SUR LA ZONE DE DÉPART Etat du terrain : 1/ nu 2/ engazonné 3/ embroussaillé 4/ boisé (8)	RENSEIGNEMENTS SUR LA ZONE DE DÉPART Exposition : N, NE, E, SE, S, SO, O, NO (9)	RENSEIGNEMENTS SUR LA ZONE DE DÉPART Situation topogr. a/ combe b/ croupe c/ crête d/ versant (10)	AUTRES RENSEIGNEMENTS Dimensions ou volume du cône Dommages divers causés Frais engagés pour la réparation des dégâts (11)
1968	26 mars	1700	1300	2	a	Bb	1	E	d	
1970	20 mars	1600	1300	2	b	M	1	E	d	
1970	22-04	1700	1300	2	a	Bb	"	"	"	
1971										
1972										
1973										